

# VALIDATION DU DPC

## Exercice libéral

(Prise en charge annuelle libérale : 3700 €)

### Avant le cours :

- Je m'inscris au cours en renvoyant la carte d'inscription au secrétariat (adresse au dos du coupon).
- Je n'ai aucun frais à avancer si ma prise en charge est complète.**
- Si ma prise en charge est nulle ou incomplète, je m'engage à verser le complément financier correspondant au coût total de la formation.**
- Le CFAR fait ma pré-inscription sur le site [mondpc.fr](http://mondpc.fr).
- Je valide mon inscription DPC** afin d'avoir une prise en charge.
- Je participe au cours du CEEA-CFAR les 5, 6 et 7 juin 2024.**

### Après le cours :

- Je remplis une évaluation en ligne sur mon espace [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) du DPC-CEEA afin de recevoir une indemnisation de perte de revenus.
- L'OGDPC paie le programme DPC au CFAR.
- Le CFAR m'envoie mon **attestation de DPC**.

Références programme DPC sur le site [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) :

16382325055

### Lexique :

- DPC** : Développement Professionnel Continu (obligation de réalisation d'un programme DPC par an et par professionnel de santé à partir de 2013).
- ODPC** : Organisme proposant des programmes validant de DPC.
- OGDPC** : Organisme Gestionnaire du DPC.
- CFAR** : Collège Français des Anesthésistes Réanimateurs est enregistré auprès de l'OGDPC pour proposer des DPC validants.

Compte-tenu des récentes évolutions réglementaires, la validation DPC des Cours Européen n'est pas certaine. En cas d'absence de DPC, les tarifs seront revus à la baisse et bénéficieront d'une labellisation QUALIOPI. Nous vous tiendrons informés dès que possible, de la décision de l'Agence Nationale du DPC quant à cette formation.

## Praticien hospitalier

### Mon établissement me demande d'avancer mes frais d'inscription

- Je m'inscris au cours en renvoyant le coupon ci-joint au secrétariat (à l'adresse mentionnée au dos du coupon d'inscription)** et je règle les frais d'inscription de :
  - formule 1 résidentielle :
    - avec DPC : 850 € (700 € + 150 € DPC)
    - Sans DPC : 700 €
  - ou formule 2 non résidentielle :
    - Avec DPC : 720 € (570 € + 150 € DPC)
    - Sans DPC : 570€

par chèque à **l'ordre du CFAR**

- Si ma prise en charge est nulle ou incomplète, je m'engage à verser le complément financier correspondant au coût total de la formation.**
- Je complète, avec mon Etablissement, le **bulletin d'inscription spécifique DPC** élaboré par le CFAR ci-joint. **l'adresse ce bulletin au CFAR, 76 rue Raynaud, 75016 Paris.**
- Je participe au cours du CEEA-CFAR les 5, 6 et 7 juin 2024.**
- Le CFAR m'envoie une attestation de validation du DPC et une facture acquittée correspondant aux frais avancés. Je transmets ces documents à mes Affaires Médicales pour être remboursé (en fonction des règles de prise en charge de mon établissement)

### Mon établissement prend en charge mes frais d'inscription par la signature d'une convention DPC.

- Je m'inscris au cours, **sans régler de frais d'inscription.**
- Le CFAR envoie une convention DPC à mes affaires médicales pour valider mon inscription et ma prise en charge financière.
- Je participe au cours CEEA.**
- Le CFAR envoie une facture DPC et une attestation de validation du DPC à mon établissement. Mon établissement (ou l'ANFH) paie le programme DPC au CFAR.

CONTACT CFAR :

Mme Hélène CREUS

hcreus@cfar.org – tél : 01 45 20 32 05

CARTE D'INSCRIPTION

(remplir en lettres capitales)

Nom : Prénom :

### Adresse Professionnelle

CP Ville



Mail :

### A renvoyer avant le 25 mars 2024

- ◆ S'inscrit au Cours de perfectionnement n°5 des 5, 6 et 7 juin 2024 au Westotel Nantes-Atlantique - La Chapelle sur Erdre.

Choisit la :

<b>Formule 1</b>	(logement + repas + DPC)	850 €	<input type="checkbox"/>
	(logement + repas)	700 €	<input type="checkbox"/>
<b>Formule 2</b>	(repas midi seul + DPC)	720 €	<input type="checkbox"/>
	(repas midi seul)	570 €	<input type="checkbox"/>

- ◆ Incluant la participation au cours + dossier pédagogique + le DPC.
- ◆ Prise en charge par mon employeur (salarié)
- ◆ Prise en charge par l'ANDPC (libéral)
- ◆ Pas de prise en charge, Je verse la somme de \_\_\_\_ € par chèque bancaire à l'ordre du CFAR (les chèques seront prélevés après le Cours Européens).
- ◆ **Participera au déjeuner de clôture le 07/06/2024 oui/non**
- ◆ Ayant pris connaissance des conditions d'annulation.

Date

Signature

**Demande d'accréditation du Collège Français  
des Anesthésistes Réanimateurs**

Stéphanie LOIRET

Service d'Anesthésie et Réanimation

Rdc haut, aile nord, Hôtel Dieu

44093 Nantes Cedex 1



5, 6 et 7 juin 2024

Westotel Nantes Atlantique La Chapelle Sur Erdre

COURS DE PERFECTIONNEMENT N°5  
DE NANTES  
SYSTÈME NERVEUX, ANESTHÉSIE LOCO-REGIONALE  
et TRAITEMENT DE LA DOULEUR

**ENSEIGNEMENT  
POST UNIVERSITAIRE  
D'ANESTHÉSIE - REANIMATION  
REGION OUEST  
ANGERS - BREST - NANTES - POITIERS - RENNES - TOURS**



**Sous le patronage de la communauté Européenne  
Comité Européen d'Enseignement en Anesthésiologie**

Pr Frédéric AUBRUN, CHU, Lyon / Pr Hélène BELOEIL, CHU, Rennes / Pr Dan BENHAMOU, Hôpital Bicêtre, Paris / Dr Romain BOURCIER, Hôtel Dieu, Nantes / Dr Julien CADJET, Hôpital Laennec, Nantes / Dr Sébastien CAMPARD, Clinique Jules Verne, Nantes / Pr Raphaël CINOTTI, Hôtel Dieu, Nantes / Dr Anne-Frédérique DALMAS-LAURENT, CHRU, Lille / Dr Adrien EVIN, Hôtel Dieu, Nantes / Dr Karim LAKHAL, Hôpital Laennec, Nantes / Pr Gilles LEBUFFE, CHRU, Lille / Pr Vincent MINVILLE, CHU, Toulouse / Pr Julien PICARD, CHU, Grenoble / Pr Antoine ROQUILLY, Hôtel Dieu, Nantes / Pr Bertrand ROZEC, Hôpital Laennec, Nantes / Dr Stéphanie SIGAUT, APHP, Paris.

**Renseignements + Inscriptions**

stephanie.loiret@chu-nantes.fr